



## REGISTRE DES DELIBÉRATIONS

### COMITÉ SYNDICAL Séance du 21 février 2017

17-001

#### Séance 2017 - 01 – Délibération n° 01

L'an deux mille dix-sept, le **21 février** à 18 heures, le Comité Syndical, légalement convoqué le 15 février 2017, s'est réuni dans la salle du Conseil municipal de Saint EVARZEC, sous la présidence de Monsieur Jacques FRANÇOIS, Président de VALCOR.

**Etaient présents : 22 / 32**

LE BARON René, HELWIG Michelle, QUILLEVIC Bruno, MARTIN Gérard, FRANÇOIS Jacques, PAGNARD Guy , GUERNALEC Michel, GUEGUEN Paul, SERGENT Gilles, LE GALL Thierry, PLOUZENNEC Pierre, KERIVEL Jean, CROM Florence, COLAS Roger, JAMBOU Marcel, JOLIFF Alain, LE DUC Didier, JODOCIUS Xavier, CARAMARO Laure, RIVIERE Christian, HELORET Monique, DONNARD Michel.

**Etaient excusés :** LEBRESNE Jean-Claude, DERRIEN Joël, PELLETER Bernard, LOMENECH Jean, CORBEL Jean-Christophe, DONNARD Alain, GOYAT Daniel, CALVEZ Jean-Luc.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Roger COLAS est désigné comme secrétaire de séance.

**OBJET :**  
**DE 5.2**

**COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 13 DECEMBRE 2016**

Il convient d'approuver le compte-rendu du comité syndical du 13 décembre 2016.

Celui-ci ne faisant pas l'objet de remarques,

**Après en avoir délibéré,**

**le Comité Syndical approuve à l'unanimité le compte-rendu du 13 décembre 2016.**

Le Président de VALCOR

Jacques FRANÇOIS



Publié et affiché le : **24 FEV. 2017**

Transmis à la Préfecture le : **24 FEV. 2017**



**REGISTRE DES DELIBÉRATIONS**  
**COMITÉ SYNDICAL**  
**Séance du 21 février 2017**

17-002

**Séance 2017 - 01 – Délibération n° 02**

L'an deux mille dix-sept, le **21 février** à 18 heures, le Comité Syndical, légalement convoqué le 15 février 2017, s'est réuni dans la salle du Conseil municipal de Saint EVARZEC, sous la présidence de Monsieur Jacques FRANÇOIS, Président de VALCOR.

**Etaient présents : 22 / 32**

LE BARON René, HELWIG Michelle, QUILLEVIC Bruno, MARTIN Gérard, FRANÇOIS Jacques, PAGNARD Guy , GUERNALEC Michel, GUEGUEN Paul, SERGENT Gilles, LE GALL Thierry, PLOUZENNEC Pierre, KERIVEL Jean, CROM Florence, COLAS Roger, JAMBOU Marcel, JOLIFF Alain, LE DUC Didier, JODOCIUS Xavier, CARAMARO Laure, RIVIERE Christian, HELORET Monique, DONNARD Michel.

**Etaient excusés :** LEBRESNE Jean-Claude, DERRIEN Joël, PELLETER Bernard, LOMENECH Jean, CORBEL Jean-Christophe, DONNARD Alain, GOYAT Daniel, CALVEZ Jean-Luc.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Roger COLAS est désigné comme secrétaire de séance.

<b>OBJET :</b> <b>DE 7.1</b>	<b>DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2017</b>
---------------------------------	--

Le débat d'orientation budgétaire qui a été instauré par la loi d'orientation du 6 février 1992 dite loi ATR est une étape obligatoire de la procédure budgétaire, associant l'ensemble des élus, dans un souci de transparence, à la réflexion financière.

Les objectifs du débat d'orientation budgétaire sont les suivants :

- Informer le Comité Syndical de l'évolution de la situation financière de VALCOR,
- Discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées au budget,
- Permettre aux élus de s'exprimer sur la stratégie financière menée par VALCOR.

S'agissant d'un débat ne débouchant sur aucune prise de décision, il n'y a donc pas lieu de le voter.

Après que le Président a présenté les perspectives financières pour les activités «Incinération» et «Déchèteries» et les principales orientations possibles pour le budget 2017 et les années suivantes ;

Après la tenue d'un débat sur l'évolution des contributions et à la situation financière des EPCI adhérents ;



**REGISTRE DES DELIBÉRATIONS**  
**COMITÉ SYNDICAL**  
**Séance du 21 février 2017**

**17-002**

**Séance 2017 - 01 – Délibération n° 02**

<b>OBJET :</b> <b>DE 7.1</b>	<b>DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2017</b>
---------------------------------	--

- Après un échange de points de vue sur le projet de sécheur à fourrages et la question de l'optimisation de la performance énergétique de l'usine d'incinération.

**le Comité Syndical prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2017.**

Le Président de VALCOR

Jacques FRANÇOIS



Publié et affiché le : **24 FEV. 2017**

Transmis à la Préfecture le : **24 FEV. 2017**



## REGISTRE DES DELIBÉRATIONS

### COMITÉ SYNDICAL Séance du 21 février 2017

17-003

#### Séance 2017 - 01 – Délibération n° 03

L'an deux mille dix-sept, le **21 février** à 18 heures, le Comité Syndical, légalement convoqué le 15 février 2017, s'est réuni dans la salle du Conseil municipal de Saint EVARZEC, sous la présidence de Monsieur Jacques FRANÇOIS, Président de VALCOR.

#### **Etaient présents : 22 / 32**

LE BARON René, HELWIG Michelle, QUILLEVIC Bruno, MARTIN Gérard, FRANÇOIS Jacques, PAGNARD Guy , GUERNALEC Michel, GUEGUEN Paul, SERGENT Gilles, LE GALL Thierry, PLOUZENNEC Pierre, KERIVEL Jean, CROM Florence, COLAS Roger, JAMBOU Marcel, JOLIFF Alain, LE DUC Didier, JODOCIUS Xavier, CARAMARO Laure, RIVIERE Christian, HELORET Monique, DONNARD Michel.

**Etaient excusés :** LEBRESNE Jean-Claude, DERRIEN Joël, PELLETER Bernard, LOMENECH Jean, CORBEL Jean-Christophe, DONNARD Alain, GOYAT Daniel, CALVEZ Jean-Luc.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Roger COLAS est désigné comme secrétaire de séance.

#### **OBJET :** DE 1.1

**AVENANT N° 9 AU MARCHÉ DE SERVICE N° 2006 001 OM  
« EXPLOITATION DE L'USINE D'INCINERATION DE CONCARNEAU**

Le CCAP du marché d'exploitation de l'UIOM stipule à l'article 8.2 que *«Dix-huit mois au plus tard avant l'expiration du contrat à son terme normal, les parties arrêteront et estimeront, s'il y a lieu après expertise effectuée par une commission de 3 membres, dont l'un sera désigné par la Collectivité, l'autre par le Titulaire, et le troisième par les deux premiers, les travaux à exécuter sur les ouvrages qui ne seraient pas en état normal d'entretien ».*

L'échéance du marché est le 30 septembre 2018. En conséquence, il conviendrait d'arrêter et d'estimer les travaux pour les équipements qui ne seraient pas en état normal d'entretien le 30 mars 2017. Ce qui implique :

- Qu'une commission de trois membres aurait déjà été constituée. (Un représentant de VALCOR, un expert neutre et un représentant de GEVAL).
- Que cette Commission aurait dû commencer à travailler.
- Que VALCOR et GEVAL aient arrêté et convenu ensemble d'une première estimation des travaux à réaliser le 30 mars 2017.



**REGISTRE DES DELIBÉRATIONS**  
**COMITÉ SYNDICAL**  
**Séance du 21 février 2017**

17-003

**Séance 2017 - 01 – Délibération n° 03**

A ce jour, aucun représentant **«neutre»** n'a été désigné et les parties ne sont aujourd'hui pas en capacité de parvenir à un accord avant le 30 mars 2017.

Or, VALCOR a décidé de faire réaliser un audit de l'usine d'incinération portant à la fois sur l'état des lieux en fin de contrat mais également sur la définition de nouveaux investissements à prévoir dans le cadre des mises aux normes et de la modernisation des équipements.

Cette décision de VALCOR et le retard pris pour la constitution d'une commission de trois membres remet donc en cause les conditions initiales de l'article 8.2 du CCAP.

Le cabinet BOURGOIS désigné par VALCOR pour réaliser cet audit a démarré sa mission fin janvier 2017 et déposera son rapport de conclusions fin juin 2017.

Aussi, par le présent avenant N° 9, il est convenu entre les parties :

- De réduire le délai de 18 mois à 12 mois avant l'échéance du marché pour arrêter «les travaux à exécuter sur les ouvrages qui ne seraient pas en état normal d'entretien».
- De clôturer la discussion avant le 30 septembre 2017 de sorte que des travaux puissent encore, s'il y a lieu, être réalisés lors des arrêts techniques d'octobre 2017 et de mai 2018.
- Dans un premier temps, de ne pas désigner expressément d'expert neutre et de s'appuyer sur les conclusions du rapport BOURGOIS et des éléments de suivi du GER produit par GEVAL ainsi que sur les données contractuelles.

Cet avenant n'a pas d'impact financier sur le contrat.

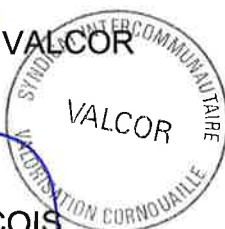
Suite à l'avis favorable de la de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 21 février 2017, il est proposé d'autoriser le Président à signer cet avenant.

**Après en avoir délibéré,**

**à l'unanimité, le Comité Syndical autorise le Président à signer l'avenant n°9 au MARCHE DE SERVICE N° 2006-001 OM « EXPLOITATION DE L'UIOM ».**

Le Président de VALCOR

Jacques FRANÇOIS



Publié et affiché le : 24 FEV. 2017

Transmis à la Préfecture le : 24 FEV. 2017



## REGISTRE DES DELIBÉRATIONS

### COMITÉ SYNDICAL Séance du 21 février 2017

17-004

#### Séance 2017 - 01 – Délibération n° 04

L'an deux mille dix-sept, le **21 février** à 18 heures, le Comité Syndical, légalement convoqué le 15 février 2017, s'est réuni dans la salle du Conseil municipal de Saint EVARZEC, sous la présidence de Monsieur Jacques FRANÇOIS, Président de VALCOR.

#### **Etaient présents : 22 / 32**

LE BARON René, HELWIG Michelle, QUILLEVIC Bruno, MARTIN Gérard, FRANÇOIS Jacques, PAGNARD Guy , GUERNALEC Michel, GUEGUEN Paul, SERGENT Gilles, LE GALL Thierry, PLOUZENNEC Pierre, KERIVEL Jean, CROM Florence, COLAS Roger, JAMBOU Marcel, JOLIFF Alain, LE DUC Didier, JODOCIUS Xavier, CARAMARO Laure, RIVIERE Christian, HELORET Monique, DONNARD Michel.

**Etaient excusés :** LEBRESNE Jean-Claude, DERRIEN Joël, PELLETER Bernard, LOMENECH Jean, CORBEL Jean-Christophe, DONNARD Alain, GOYAT Daniel, CALVEZ Jean-Luc.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Roger COLAS est désigné comme secrétaire de séance.

<b>OBJET :</b> <b>DE 1.1</b>	<b>AVENANT N° 1 AU MARCHÉ N° 2016 003 DECH « EXPLOITATION DES DECHETERIES »</b>
---------------------------------	---

Cet avenant N° 1 a pour objet :

D'une part, la mise en œuvre de prestations inhérentes au marché d'exploitation des déchèteries et non prévues au cahier des charges initial :

- Transport de l'amiante de Trégunc et Quimperlé à l'unité d'enfouissement de Gueltas.
- Transport de déchets d'Emmaüs Rédéné à l'UIOM de Concarneau.

D'autre part, la mise à disposition de caissons relais supplémentaires en raison de l'impossibilité de livrer le samedi à l'exutoire « Encombrants » défini par VALCOR chez SUEZ à Lanester.

Cette impossibilité de déchargement nécessite un stockage temporaire des encombrants collectés le samedi dans des caissons supplémentaires à mettre à disposition par le Titulaire du marché d'exploitation des déchèteries.



## REGISTRE DES DELIBÉRATIONS

### COMITÉ SYNDICAL Séance du 21 février 2017

17-004

#### Séance 2017 - 01 – Délibération n° 04

#### ❖ TRANSPORT DES DECHETS AMIANTES

##### Prix transport déchets (ajout)

Déchets	déchetteries	tonnages estimatifs	distance site en km	Prix t/km	Coût annuel estimatif
Amiante	Trégunc	56 T	125 km	0,48 € HT	3 360,00 € HT
	Concarneau	70 T	91 km		3 057,60 € HT
<b>Total</b>		126 T			<b>6 417,60 € HT</b>

#### ❖ TRANSPORT DES DECHETS AU DEPART D'EMMAÛS

##### Prix transport déchets (ajout)

Déchets	déchetteries	tonnages estimatifs	distance site en km	Prix t/km	Coût annuel estimatif
Incinérables	Emmaüs Redené	120 T	39 km	1,58 € HT	7 394,40 € HT
<b>Total</b>		120 T			<b>7 394,40 € HT</b>

#### ❖ MODIFICATION DU PRIX DE LOCATION DES CAISSONS INDUITE PAR LA MISE A DISPOSITION DE 5 CAISSONS SUPPLEMENTAIRES

##### Prix de location des caissons (modification)

Prix mensuel unitaire € HT	35 m <sup>3</sup>	87,30 € HT
	35 m <sup>3</sup> Carton	105,00 € HT
	35 m <sup>3</sup> Ferraille	105,00 € HT
	15/20 m <sup>3</sup> Gravats	56,00 € HT

	déchetteries	Nombre de caissons				Coût mensuel	Coût annuel
		35 m <sup>3</sup>	35 m <sup>3</sup> cartons	35 m <sup>3</sup> ferraille	15/20 m <sup>3</sup> grava		
Caissons	Concarneau	5	1	1	1	702,50 € HT	8 430,00 € HT
	Trégunc	4	1	1	1	615,20 € HT	7 382,40 € HT
	Elliant	2	1	1	1	440,60 € HT	5 287,20 € HT
	Scaër	3	1	1	1	527,90 € HT	6 334,80 € HT
	Quimperlé	4	1	1	1	615,20 € HT	7 382,40 € HT
	Locunolé	6	1	1	1	789,80 € HT	9 477,60 € HT
	Moëlan/Mer	6	1	1	1	789,80 € HT	9 477,60 € HT
<b>Total</b>		30	7	7	7	4 481,00 € HT	<b>53 772,00 € HT</b>

##### Location caissons déjà comptée au marché initial

<b>Total</b>		30	7	7	7	4 082,00 € HT	<b>48 984,00 € HT</b>
--------------	--	----	---	---	---	---------------	-----------------------

##### Ecart Location Avenant n° 1

							<b>4 788,00 € HT</b>
--	--	--	--	--	--	--	----------------------

#### MONTANT TOTAL DE L'AVENANT SUR 5 ANS

Montant total prévisionnel de l'avenant n° 1 HT		<b>93 000,00 € HT</b>
TVA	20%	<b>18 600,00 € HT</b>
Montant total prévisionnel de l'avenant n° 1 TTC		<b>111 600,00 € HT</b>



**REGISTRE DES DELIBÉRATIONS**  
**COMITÉ SYNDICAL**  
**Séance du 21 février 2017**

17-004

**Séance 2017 - 01 – Délibération n° 04**

**NOUVEAU MONTANT DU MARCHÉ PUBLIC :**

Montant total prévisionnel du marché avec avenant n° 1 HT		6 120 394,75 € HT
TVA	20%	1 224 078,95 € HT
Montant total prévisionnel du marché avec avenant n° 1 TTC		7 344 473,70 € HT

(% d'écart introduit par l'avenant : **1.54% du montant global HT du marché (60 mois)**)

Suite à l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 21 février 2017, il est proposé d'autoriser le Président à signer cet avenant.

**Après en avoir délibéré,**

**Autorise le Président à signer l'avenant n°1 au marché de service n°2016 003 DECH «EXPLOITATION DES DECHETERIES».**

Le Président de VALCOR

Jacques FRANÇOIS



Publié et affiché le : 24 FEV. 2017

Transmis à la Préfecture le : 24 FEV. 2017





**REGISTRE DES DELIBÉRATIONS**  
**COMITÉ SYNDICAL**  
**Séance du 21 février 2017**

17-005

**Séance 2017 - 01 – Délibération n° 05**

L'an deux mille dix-sept, le **21 février** à 18 heures, le Comité Syndical, légalement convoqué le 15 février 2017, s'est réuni dans la salle du Conseil municipal de Saint EVARZEC, sous la présidence de Monsieur Jacques FRANÇOIS, Président de VALCOR.

**Etaient présents : 22 / 32**

LE BARON René, HELWIG Michelle, QUILLEVIC Bruno, MARTIN Gérard, FRANÇOIS Jacques, PAGNARD Guy , GUERNALEC Michel, GUEGUEN Paul, SERGENT Gilles, LE GALL Thierry, PLOUZENNEC Pierre, KERIVEL Jean, CROM Florence, COLAS Roger, JAMBOU Marcel, JOLIFF Alain, LE DUC Didier, JODOCIUS Xavier, CARAMARO Laure, RIVIERE Christian, HELORET Monique, DONNARD Michel.

**Etaient excusés :** LEBRESNE Jean-Claude, DERRIEN Joël, PELLETER Bernard, LOMENECH Jean, CORBEL Jean-Christophe, DONNARD Alain, GOYAT Daniel, CALVEZ Jean-Luc.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Roger COLAS est désigné comme secrétaire de séance.

**OBJET :**  
**DE 1.1**

**ATTRIBUTION DE MARCHÉ N° 2016-014 OM TRANSPORT DES DECHETS ISSUS DE LA COLLECTE SELECTIVE DES CCOV**

Il convient d'attribuer le marché de prestations de services divers n° 2016 014 OM relatif au transport des déchets issus de la collecte sélective des CCOV au départ du centre de transfert de Pouldreuzic jusqu'au centre de tri de Kerambris. Ce marché est lancé pour une durée de 24 mois renouvelable 4 fois 3 mois dans l'attente de la réalisation des travaux à Confort-Meilars.

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 21 février 2017 a décidé d'attribuer le marché à la société GRANDJOUAN dans les conditions suivantes :

PRESTATION	PU	QUANTITE PREVISIONNELLE	COUT PREVISIONNEL / AN
COUT PAR ROTATION DE 2 CAISSONS	188,00 €	510	(a) 95 880,00 € HT
PRESTATION	PU	QUANTITE DE CAISSONS MIS A DISPOSITION	COUT / AN
LOCATION DE CAISSONS DE 35 m <sup>3</sup>	720,00 €	4	(b) 2 880,00 € HT
TOTAL ANNUEL PREVISIONNEL HT a + b			(c) 98 760,00 € HT
MONTANT HT PREVISIONNEL DU MARCHESUR 36 MOIS c X 3			296 280,00 € HT
MONTANT TTC PREVISIONNEL SUR 36 MOIS			325 908,00 € TTC



**REGISTRE DES DELIBÉRATIONS**  
**COMITÉ SYNDICAL**  
**Séance du 21 février 2017**

**17-005**

**Séance 2017 - 01 – Délibération n° 05**

Il est proposé d'autoriser le Président à signer le marché de service n° 2016 014 OM TRANSPORT DES DECHETS ISSUS DE LA COLLECTE SELECTIVE DES CCOV attribué à la société GRANDJOUAN SACO.

**Après en avoir délibéré,**

**à l'unanimité, le Comité Syndical autorise le Président à signer le marché de services n° 2016 014 OM TRANSPORT DES DECHETS ISSUS DE LA COLLECTE SELECTIVE DES CCOV attribué à la société GRANDJOUAN SACO ZAC de Kerdrioniou 29 rue Marcel Paul 29000 QUIMPER.**



Le Président de VALCOR

Jacques FRANÇOIS

Publié et affiché le : **24 FEV. 2017**

Transmis à la Préfecture le : **24 FEV. 2017**



**REGISTRE DES DELIBÉRATIONS**  
**COMITÉ SYNDICAL**  
**Séance du 21 février 2017**

17-006

**Séance 2017 - 01 – Délibération n° 06**

L'an deux mille dix-sept, le **21 février** à 18 heures, le Comité Syndical, légalement convoqué le 15 février 2017, s'est réuni dans la salle du Conseil municipal de Saint EVARZEC, sous la présidence de Monsieur Jacques FRANÇOIS, Président de VALCOR.

**Etaient présents : 22 / 32**

LE BARON René, HELWIG Michelle, QUILLEVIC Bruno, MARTIN Gérard, FRANÇOIS Jacques, PAGNARD Guy , GUERNALEC Michel, GUEGUEN Paul, SERGENT Gilles, LE GALL Thierry, PLOUZENNEC Pierre, KERIVEL Jean, CROM Florence, COLAS Roger, JAMBOU Marcel, JOLIFF Alain, LE DUC Didier, JODOCIUS Xavier, CARAMARO Laure, RIVIERE Christian, HELORET Monique, DONNARD Michel.

**Etaient excusés :** LEBRESNE Jean-Claude, DERRIEN Joël, PELLETER Bernard, LOMENECH Jean, CORBEL Jean-Christophe, DONNARD Alain, GOYAT Daniel, CALVEZ Jean-Luc.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Roger COLAS est désigné comme secrétaire de séance.

**OBJET :**  
**DE 1.1**

**COMMANDE DE TRAVAUX A CONCARNEAU CORNOUAILLE**  
**AGGLOMERATION POUR LA POSE DE LA FIBRE OPTIQUE**

Par délibération n° 2016-031 du 11 Octobre 2016, VALCOR a confié la gestion de l'informatique à CCA pour un coût de 3 812 € / an, correspondant à une liste précise de prestations.

Parallèlement, un raccordement au réseau fibre optique privé de CCA a été mis à l'étude pour déterminer ses conditions techniques et financières, sachant que ce réseau dessert actuellement le centre technique communautaire situé à 200 mètres des locaux du syndicat. Les chiffrages réalisés font état d'un coût de 11 765 € HT pour construire ce lien, en s'appuyant sur des infrastructures aériennes existantes (poteaux) et souterraines (tranchées / fourreaux) à créer.

Ce raccordement permettrait à VALCOR de bénéficier d'une meilleure sécurisation de son système d'information, notamment par un hébergement de ses serveurs directement sur les infrastructures de CCA. En outre, cette solution permet à VALCOR d'éviter le rachat d'un serveur, des licences de logiciels et de son installation tous les 5 ans environ pour un coût de 5 000 à 6 000 € HT et de considérer que la sécurisation du système d'information de VALCOR via ce lien optique bénéficie à tous ses membres. CCA accepte de prendre à sa charge 25 % du montant des travaux.



## REGISTRE DES DELIBÉRATIONS

### COMITÉ SYNDICAL Séance du 21 février 2017

17-006

#### Séance 2017 - 01 – Délibération n° 06

Il est proposé à l'assemblée délibérante de :

- Valider l'opportunité de créer ce lien fibre optique et de passer commande à CCA pour la réalisation de ces travaux,
- D'approuver la répartition du financement soit 8 823.75 € à charge de VALCOR.

**Après en avoir délibéré,**

**à l'unanimité, le Comité Syndical autorise le Président à passer commande de ces travaux à Concarneau Cornouaille Agglomération pour un montant de 8 823.75 €.**

Le Président de VALCOR



Jacques FRANÇOIS

Publié et affiché le : 24 FEV. 2017

Transmis à la Préfecture le : 24 FEV. 2017



## REGISTRE DES DELIBÉRATIONS

### COMITÉ SYNDICAL Séance du 21 février 2017

17-007

#### Séance 2017 - 01 – Délibération n° 07

L'an deux mille dix-sept, le **21 février** à 18 heures, le Comité Syndical, légalement convoqué le 15 février 2017, s'est réuni dans la salle du Conseil municipal de Saint EVARZEC, sous la présidence de Monsieur Jacques FRANÇOIS, Président de VALCOR.

#### **Etaient présents : 22 / 32**

LE BARON René, HELWIG Michelle, QUILLEVIC Bruno, MARTIN Gérard, FRANÇOIS Jacques, PAGNARD Guy , GUERNALEC Michel, GUEGUEN Paul, SERGENT Gilles, LE GALL Thierry, PLOUZENNEC Pierre, KERIVEL Jean, CROM Florence, COLAS Roger, JAMBOU Marcel, JOLIFF Alain, LE DUC Didier, JODOCIUS Xavier, CARAMARO Laure, RIVIERE Christian, HELORET Monique, DONNARD Michel.

**Etaient excusés :** LEBRESNE Jean-Claude, DERRIEN Joël, PELLETER Bernard, LOMENECH Jean, CORBEL Jean-Christophe, DONNARD Alain, GOYAT Daniel, CALVEZ Jean-Luc.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Roger COLAS est désigné comme secrétaire de séance.

**OBJET :**  
**DE 7.1**

**TARIFS « INCINERATION » 2017**

Par délibération n° 2016-047 du 13 décembre 2016, le Comité Syndical a approuvé les tarifs 2017 « Incinération » sur la base d'un taux attendu de TGAP de 4.15 € / t.

Or la loi de finance modificative du 30 décembre 2016 a changé les bases de la TGAP.

En conséquence, il est proposé d'abroger la précédente délibération et de modifier la rédaction de la délibération pour tenir compte des évolutions imprévisibles de la TGAP.

***Après en avoir délibéré,***

***à l'unanimité, le Comité Syndical abroge la délibération n° 2016-047 du 13 décembre 2016 et approuve cette modification des tarifs « Incinération » 2017***



**REGISTRE DES DELIBÉRATIONS**  
**COMITÉ SYNDICAL**  
**Séance du 21 février 2017**

17-007

**Séance 2017 - 01 – Délibération n° 07**

**Les tarifs « INCINERATION » 2017 sont donc les suivants :**

	PRIX 2016	Augmentation proposée	Prix proposé 2017	Coefficient de pondération du prix de base*
Prix de base de l'incinération	104,35 € HT / t	2 %	106,44	
Réponse aux appels d'offres sur décision du Président selon le contexte particulier				0.7 à 1.2
Saison haute : du 1er avril au 31 octobre				1,1
Saison basse : du 1 <sup>er</sup> novembre au 31 mars				0,8
PCI assimilé OM				1
Déchets assimilés plastiques				1,3
Polystyrène				4
Dépôt à CONCARNEAU	0,00 € HT / t			
Dépôt à CONFORT-MEILARS	23,77 € HT / t	0		
Dépôt à QUIMPERLE	7,25 € HT / t	0		
Taxe CONCARNEAU	1,50 € HT / t			
TGAP	4.13 € / t	Tarif en vigueur performance 65%		
Forfait minimal de facturation	15,00 € HT / t			

Le Président de VALCOR

Jacques FRANÇOIS



Publié et affiché le : 24 FEV. 2017

Transmis à la Préfecture le : 24 FEV. 2017



**REGISTRE DES DELIBÉRATIONS**  
**COMITÉ SYNDICAL**  
**Séance du 21 février 2017**

17-008

**Séance 2017 - 01 – Délibération n° 08**

L'an deux mille dix-sept, le **21 février** à 18 heures, le Comité Syndical, légalement convoqué le 15 février 2017, s'est réuni dans la salle du Conseil municipal de Saint EVARZEC, sous la présidence de Monsieur Jacques FRANÇOIS, Président de VALCOR.

**Etaient présents : 22 / 32**

LE BARON René, HELWIG Michelle, QUILLEVIC Bruno, MARTIN Gérard, FRANÇOIS Jacques, PAGNARD Guy, GUERNALEC Michel, GUEGUEN Paul, SERGENT Gilles, LE GALL Thierry, PLOUZENNEC Pierre, KERIVEL Jean, CROM Florence, COLAS Roger, JAMBOU Marcel, JOLIFF Alain, LE DUC Didier, JODOCIUS Xavier, CARAMARO Laure, RIVIERE Christian, HELORET Monique, DONNARD Michel.

**Etaient excusés :** LEBRESNE Jean-Claude, DERRIEN Joël, PELLETER Bernard, LOMENECH Jean, CORBEL Jean-Christophe, DONNARD Alain, GOYAT Daniel, CALVEZ Jean-Luc.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Roger COLAS est désigné comme secrétaire de séance.

<b>OBJET :</b> DE 7.1	<b>TARIFS « DECHETERIES » 2017</b>
--------------------------	------------------------------------

Par délibération n° 2016-046 du 13 décembre 2016, le Comité Syndical a approuvé les tarifs 2017 « Déchèteries » sur la base d'un taux attendu de TGAP de 4.15 € / t. Or la loi de finance modificative du 30 décembre 2016 a changé les bases de la TGAP.

Concernant l'application de la TGAP aux tarifs « déchèteries », son impact est plus tenu dans la mesure où le prix fixé est un prix au m<sup>3</sup> et non à la tonne et que la densité des matériaux déposés est très variable. Il n'est donc pas possible de répercuter le montant exact de la TGAP à l'apporteur.

Aussi, il est proposé de ne pas modifier les tarifs précédemment votés (qui ne font pas apparaître la TGAP) mais d'acter cette décision par une délibération pour indiquer que VALCOR a tenu compte de cette évolution.

**Après en avoir délibéré,**

**à l'unanimité, le Comité Syndical prend acte de l'évolution de la TGAP et maintient les tarifs «déchèteries» fixés par la délibération du 13 décembre 2016.**

Le Président de VALCOR



Jacques FRANÇOIS

Publié et affiché le : **24 FEV. 2017**

Transmis à la Préfecture le : **24 FEV. 2017**



**REGISTRE DES DELIBÉRATIONS**  
**COMITÉ SYNDICAL**  
**Séance du 21 février 2017**

17-009

**Séance 2017 - 01 – Délibération n° 09**

L'an deux mille dix-sept, le **21 février** à 18 heures, le Comité Syndical, légalement convoqué le 15 février 2017, s'est réuni dans la salle du Conseil municipal de Saint EVARZEC, sous la présidence de Monsieur Jacques FRANÇOIS, Président de VALCOR.

**Etaient présents : 22 / 32**

LE BARON René, HELWIG Michelle, QUILLEVIC Bruno, MARTIN Gérard, FRANÇOIS Jacques, PAGNARD Guy , GUERNALEC Michel, GUEGUEN Paul, SERGENT Gilles, LE GALL Thierry, PLOUZENNEC Pierre, KERIVEL Jean, CROM Florence, COLAS Roger, JAMBOU Marcel, JOLIFF Alain, LE DUC Didier, JODOCIUS Xavier, CARAMARO Laure, RIVIERE Christian, HELORET Monique, DONNARD Michel.

**Etaient excusés :** LEBRESNE Jean-Claude, DERRIEN Joël, PELLETER Bernard, LOMENECH Jean, CORBEL Jean-Christophe, DONNARD Alain, GOYAT Daniel, CALVEZ Jean-Luc.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Roger COLAS est désigné comme secrétaire de séance.

**OBJET :**  
**DE 5.5**

**RAPPORTS DE DELEGATION DE SIGNATURE DU PRESIDENT ET DU DIRECTEUR**

Les rapports de délégation du Président et du directeur sont présentés aux délégués.

***le comité syndical prend acte rapport de délégation de signature :***

- ***du Président,***
- ***du directeur.***

Le Président de VALCOR

Publié et affiché le : **24 FEV. 2017**

Transmis à la Préfecture le : **24 FEV. 2017**

Jacques FRANÇOIS